

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICELE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—ON
DEMANDE QUELS EN SONT LES RÉSULTATS

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général.

A la suite de la campagne de cueillette des armes à feu à usage restreint entreprise par le gouvernement canadien et plus particulièrement par son ministère, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et à la population canadienne s'il est vrai que les résultats de cette campagne dans la province de Québec sont décevants? Pourrait-il dire du même coup si les résultats de cette campagne sont encourageants dans les autres parties du Canada?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur le président, je remercie l'honorable député d'avoir porté à l'attention de la Chambre ce programme qui, quant à moi, doit être encouragé, et j'invite tous les députés à faire vraiment mousser la publicité de ce programme afin d'encourager le progrès de ce programme qui est en vigueur depuis le 1^{er} novembre.

Je m'empresse, monsieur le président, d'indiquer au député et à la Chambre qu'en effet nous sommes très encouragés de la réponse du peuple canadien vis-à-vis de ce programme. Nous avons reçu plus de 5,330 armes à feu de Canadiens, soit pour les faire enregistrer, soit pour les remettre en permanence. C'est un chiffre qui est très encourageant, et le rythme des réponses s'accélère, vu la publicité très efficace à ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALEL'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE MINE DE CHARBON DANS LA
RÉGION DE DONKIN (N.-É.)

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire.

Récemment, la Corporation du développement du Cap-Breton a présenté au MEER la première partie de l'étude de faisabilité relative à l'ouverture d'une nouvelle mine de charbon en dehors de Glace Bay, dans la région de Donkin. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous confirmer qu'il a bien reçu ce rapport et nous dire s'il a l'intention de le déposer à la Chambre? Dans la négative, le déposera-t-il auprès des membres du comité de l'expansion régionale et pourrait-il nous dire quand on compte que la deuxième étape, la plus importante du rapport, sera terminée?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et j'en prends préavis.

Questions orales

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre serait présent pour répondre à ces questions. Le secrétaire parlementaire pourrait-il aussi prendre préavis du fait que certaines rumeurs circulent dans la région du Cap-Breton. En effet, étant donné les difficultés rencontrées cette année par la cokerie, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de produire suffisamment de charbon pour honorer les commandes de la Compagnie sidérurgique du Canada et de Dofasco mettant ainsi la société dans une position précaire. Va-t-il demander au ministre de faire certaines observations à cet égard car cette question est cruciale pour l'avenir de l'industrie minière?

M. Wood: Certainement, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUEL'ACHAT D'ACTIONNÉS DE LA PACIFIC PETROLEUMS LTD. PAR
PETRO-CANADA—LES OBLIGATIONS FINANCIÈRES DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour obtenir des précisions. Dit-il que les obligations financières contractées par Petro-Canada—que le premier ministre a qualifiée de société de la Couronne—ou par n'importe laquelle de ses filiales, ne sont nullement des obligations financières du gouvernement du Canada et que celui-ci n'en sera pas tenu responsable en fin de compte? Est-ce là sa position?

● (1442)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a bien sûr un engagement éventuel de la part de la Couronne. On n'a jamais mis en doute le fait que Petro-Canada soit un agent de la Couronne et que cela suppose un engagement éventuel. J'ai précisé, dans ma réponse, que cette transaction n'avait pas exigé de deniers publics et que le gouvernement n'avait accordé aucune garantie expresse.

J'ai bien signalé hier que l'article de la loi sur la Société Petro-Canada prévoyant une garantie de la part du gouvernement n'avait pas été appliqué. Cette transaction s'est effectuée sans que le gouvernement n'accorde de garantie ni qu'il y affecte des deniers publics.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je saurais gré au ministre de bien vouloir m'expliquer, un de ces jours, pourquoi il lui a fallu trois jours pour me donner ces renseignements.

J'aimerais poser ma question supplémentaire au premier ministre et lui demander pourquoi, compte tenu de la réponse que vient de donner le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le vice-premier ministre, répondant en son nom le 14 novembre, a dit que les mesures prises par Petro-Canada n'engageaient aucunement les ressources du gouvernement. Cette réponse n'induisait-elle pas en erreur?